



Logement de fonction d'une maîtresse d'école

Par **Sandrine**, le **26/08/2009** à **00:33**

Bonjour,

L'école de notre village a fermé ses portes fin juin 2009. La maîtresse d'école était logée dans un logement de fonction appartenant à la commune. Elle souhaite continuer à habiter ce logement car elle a été mutée à moins de 10km. Ce logement peut-il toujours être considéré comme un logement de fonction alors qu'il n'y a plus d'école dans notre village ?